Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **Switch®**

· **Code du produit:** 14048
· **UFI:** SQ60-80JJ-W00X-GQJT
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Leu+Gygax AG
Baslerstrasse 42
CH-4665 Oftringen

· **Service chargé des renseignements:**
Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 1)

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention
· **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre collecteur pour déchets spéciaux.
· **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

121552-61-2	cyprodinil (ISO) Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Skin Sens. 1, H317	≥30-<50%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 2)

131341-86-1	fludioxonil	≥25-<30%
	Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	
	Reaction product of naphthalene, butanol, sulfonated and neutralized by caustic soda	≥1-<3%
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· **Remarques générales:**
Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
· **Après inhalation:**
Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
· **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.
· **Après ingestion:**
En cas d'ingestion, appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON Tél. 145 / un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Non spécifique
Aucun symptôme connu ou attendu.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Aucun antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
Moyen d'extinction - pour les petits feux:
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux:
Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.
Étant donné que le produit contient des composants organiques combustibles, une fumée dense et noire se forme en cas d'incendie, contenant des produits de combustion dangereux (voir section 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut être nocive pour la santé.
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter une combinaison de protection complète et un appareil respiratoire autonome.
· **Autres indications**
Ne pas laisser les eaux d'écoulement provenant de la lutte contre l'incendie s'écouler dans les eaux usées ou les cours d'eau.
Refroidir les récipients fermés à proximité du foyer d'incendie avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Eviter la formation de poussière.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées avec des détergents. Éviter les solvants.
Retenir et jeter l'eau de lavage contaminée.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
· **Conseils pour une manipulation sans danger**
Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable en air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces des dissolvants inflammables ou est manipulé en présence des dissolvants inflammables.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.
Ce matériel peut être chargé facilement pendant les plus grands déroulements de travail.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Garder les récipients bien fermés das un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
· **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'ecart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
121552-61-2 Cyprodinil (ISO)
MAK TWA 5 mg/m³
131341-86-1 Fludioxonil
MAK TWA 5 mg/m³
61790-53-2 Silica

(suite page 6)

(suite de la page 5)

MAK TWA 4 mg/m³ CH-SUVA

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés**
Le confinement et/ou la séparation sont les mesures de sécurité techniquement les plus fiables si l'exposition ne peut pas être évitée.
L'ampleur de ces mesures de sécurité dépend du risque concerné.
Maintenir la concentration dans l'air en dessous des limites d'exposition professionnelle normales.
Le cas échéant, demander des conseils supplémentaires en matière d'hygiène du travail.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
Préparation de la bouillie : porter des gants de protection. Application de la bouillie : porter des gants de protection. Des dispositifs techniques de protection pendant l'application (par ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer l'équipement de protection individuelle obligatoire s'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



En cas de concentrations supérieures aux valeur VLEP, il convient de porter un appareil de protection respiratoire adapté et testé.

· **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques (EN ISO 374). (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la directive CE 2016/425) : par ex. en caoutchouc nitrile (> 0,5 mm) pénétration 3 (> 0,65).
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
> 480 min / 0,4 mm d'épaisseur
· **Protection des yeux/du visage** La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

· **Protection du corps:**
vêtement de protection contre la poussière



Choisir les moyens de protection corporelle en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (EN 14605 pour les éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières). En cas de risque d'exposition significative, envisager une combinaison de protection de niveau supérieur.
Enlever les vêtements contaminés et laver avant les remettre.

· **Autres mesures de protection**
L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir la priorité sur les vêtements de protection individuelle. Lors du choix de vêtements de protection individuelle, faire appel à des conseils professionnels.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales**

· **État physique**	Granulés Solide
· **Couleur:**	gris à brun
· **Odeur:**	faible
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé
· **Point de fusion:**	Donnée non disponible.
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	Donnée non disponible.
· **Point d'ébullition:**	
· **Inflammabilité**	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **Inférieure:**	Donnée non disponible.
· **Supérieure:**	Donnée non disponible.
· **Point d'éclair**	Donnée non disponible.
· **Température d'auto-inflammation**	600 °C
· **Température de décomposition:**	Non déterminé
· **La température d'inflammation minimum:**	
· **pH**	9,6 (Concentration: 1% w/v)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 7)

· **Viscosité:**	
· **Viscosité cinématique**	Donnée non disponible.
· **Dynamique:**	Donnée non disponible.
	Non applicable
· **Solubilité**	
· **l'eau:**	Dispersable
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Donnée non disponible.
· **Pression de vapeur:**	Non applicable
· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité:**	1 g/cm³
· **Densité relative**	Donnée non disponible.
· **Masse volumique:**	0,537 g/cm³
· **Tension superficielle**	
· **Densité de vapeur:**	Non applicable
· **Caractéristiques des particules**	.

· **9.2 Autres informations**	
· **Aspect:**	
· **Forme:**	granulés
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**	
· **Température d'inflammation:**	Non déterminé
· **Plus petite énergie d'inflammation:**	30 - 100 mJ
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Classe d'explosivité de poussière:**	
· **Température et domaine de cristallisation:**	
· **Propriétés comburantes**	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
· **Taux d'évaporation:**	Donnée non disponible.
· **Indice de combustion:**	5 (20 °C) 6 (100 °C) 3 (20°C) 5 (100°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· **10.2 Stabilité chimique**
Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable dans des conditions normales.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
La formation de mélanges vapeur/air inflammables est possible en cas d'utilisation ou de libération accidentelle.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'information disponible.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas de matières à signaler spécialement.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Switch

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (male and female)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (male and female)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>2,51 mg/l (rat) (male and female) (test atmosphere dust/mist)

121552-61-2 cyprodinil (ISO)		
Oral	LD50	2.500 mg/kg (rat) (female)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (male and female)
Inhalatoire	LC50	>1,2 mg/l (rat) (4 h) (male and female((dust/mist)
131341-86-1 fludioxonil		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (male and female)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (male and female)
Inhalatoire	LC50	>2,6 mg/l (rat) (4 h) (male and female) (dust/mist)
Reaction product of naphthalene, butanol, sulfonated and neutralized by caustic soda		
Oral	LD50	1.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	4,08 mg/l (rat) (4 h) (dust/mist)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
lapin: non irritant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026
Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 9)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Produit de réaction du naphtalène, du butanol, sulfoné et neutralisé par la soude caustique :
Lapin : Risque de lésions oculaires graves
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Produit de réaction du naphtalène, du butanol, sulfoné et neutralisé par la soude caustique :
Cochon d'Inde : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Cyprodinil (ISO) :
Cochon d'Inde : Le produit est une substance sensibilisante cutanée, sous-catégorie 1 B.
pas sensibilisant.
Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Produit de réaction du naphtalène, du butanol, sulfoné et neutralisé par la soude caustique :
La substance ou le mélange est classé comme toxique pour les organes cibles, exposition unique, de catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· **Toxicité écologique:**
Switch

NOEC	0,01 mg/l (Daphnia magna) (22d)
	0,1 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72h)
	0,32 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (21d)
Fish toxicity LC50	3,1 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	0,14 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
Aquatic plants ErC50	1,6 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72 h)

(suite page 11)

(suite de la page 10)

121552-61-2 cyprodinil (ISO)	
EC50	>100 mg/l (Boues activées) (3h)
NOEC	0,0019 mg/l (Americamsys bahia) (28d)
	0,0082 mg/l (Daphnia magna) (21d)
	0,0406 mg/l (Cyprinodon variegatus) (34d)
	0,4 mg/l (Raphidocelis subcapitata) (72h)
	0,541 mg/l (Skeletonema costatum) (72h)
Fish toxicity LC50	2,41 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	0,033 mg/l (da,) (48 h)
Aquatic plants EC50	1,78 mg/l (Navicula pelliculosa.) (72 h)
Aquatic plants ErC50	5,2 mg/l (Raphidocelis subcapitata) (72 h)
131341-86-1 fludioxonil	
EC10	0,018 mg/l (pimephales promelas) (116d)
	0,077 mg/l (Raphidocelis subcapitata) (96h)
EC50	0,27 mg/l (Americamsys bahia) (96h)
	>1000 mg/l (Boues activées) (3h)
NOEC	0,04 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)
	0,018 mg/l (Americamsys bahia) (28d)
	0,035 mg/l (Daphnia magna) (21d)
	0,14 mg/l (Skeletonema costatum) (96h)
Fish toxicity LC50	0,23 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
	0,7 mg/l (pimephales promelas) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	0,4 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
Aquatic plants ErC50	0,259 mg/l (Raphidocelis subcapitata) (96 h)
	0,43 mg/l (Navicula pelliculosa.) (96 h)
Reaction product of naphthalene, butanol, sulfonated and neutralized by caustic soda	
Fish toxicity LC50	>100 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling)) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	>100 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
Aquatic plants EC50	>200 mg/l (Raphidocelis subcapitata) (72 h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**
Biodégradabilité :
Cyprodinil : Pas facilement biodégradable.
Fludioxonil : Pas facilement biodégradable.
Produit de réaction du naphtalène, du butanol, sulfoné et neutralisé par la soude caustique : Facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026
Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 11)

Cyprodinil : Demi-vie de dégradation : env. 141 d
Non persistant dans l'eau
Fludioxonil : Pas facilement biodégradable.
Demi-vie de dégradation : 450-700 d
Note : Persistance dans l'eau

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Cyprodinil : Ne montre pas de bioaccumulation.
log Pow: 4.0 (25 °C)
Fludioxonil : Ne montre pas de bioaccumulation.
log Pow: 4.12 (25 °C)

· **12.4 Mobilité dans le sol**
Cyprodinil : Le cyprodinil a une mobilité faible à légère dans le sol.
Stabilité dans le sol : Temps de dispersion : 49 d
Pourcentage de dispersion : 50 % (DT50).
Le produit n'est pas persistant.
Fludioxonil : Le fludioxonil est immobile.
Stabilité dans le sol : Temps de dispersion : 14 d
Pourcentage de dispersion : 50 % (DT50).
Le produit n'est pas persistant.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique.
· **vPvB:**
Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
· **12.7 Autres effets néfastes**
La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même en petites quantités.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec produit ou le récipient utilisé.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
voir vers le bas

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026
Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 12)

· **Code déchet:**
02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
Vider les restes.
Rincer les récipients trois fois.
Acheminer les récipients vides vers une installation d'élimination des déchets agréée en vue de leur récupération ou de leur élimination.
Ne pas réutiliser les contenants vides.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (cyprodinil (ISO), fludioxonil)
· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (cyprodinil (ISO), 1H-pyrrole-3-carbonitrile, 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

(suite page 14)

(suite de la page 13)

· **14.4 Groupe d'emballage**	
· **ADR**	III
· **IMDG**	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· **Marine Pollutant:**	Oui
· **Marquage spécial (ADR):**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**	90
· **No EMS:**	F-A,S-F
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable
· **Indications complémentaires de transport:**	
· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	5 kg
· **Quantités exceptées (EQ)**	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYPRODINIL (ISO), FLUDIOXONIL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 14)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**
Artcle 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
Article 4, al. 1bis, article 4, al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et article 1, let. f de l'ordonnance du WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/ cette préparation) que si l'ordonnance de formation correspondante le prévoit pour atteindre leur objectif de formation, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge en vigueur sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) peuvent effectuer des travaux dangereux avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de la profession apprise. Sont considérés comme jeunes les travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2026 Révision: 09.03.2026

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: Switch®

(suite de la page 15)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
· **Contact:**
· **Date de la version précédente:** 19.08.2025
· **Numéro de la version précédente:** 26
· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOEC: No Observed Effect level Concentration
LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
EC□□: half maximal effective concentration
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1